

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

---

## Décision du 11 septembre 2023

### portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai

NOR : ECOG2324203S

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, notamment le 3° de son article 4 ;

Vu la décision du 6 novembre 2018 et du 7 octobre 2020 portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai,

#### Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, en qualité de représentants de l'État :

#### *Au titre du ministre chargé de l'industrie*

En tant que titulaire : M. Drolez (*Bruno*), directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités – DREETS Hauts-de-France en remplacement de M. Olivier (*Patrick*).

En tant que suppléant : M. Jeannin (*Yannick*), chef du Service économique de l'État en région – DREETS Hauts-de-France.

#### *Au titre du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la recherche*

En tant que titulaire : Mme Giard (*Fabienne*), déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) – Hauts-de-France.

## Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 11 septembre 2023

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président  
du conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,  
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY